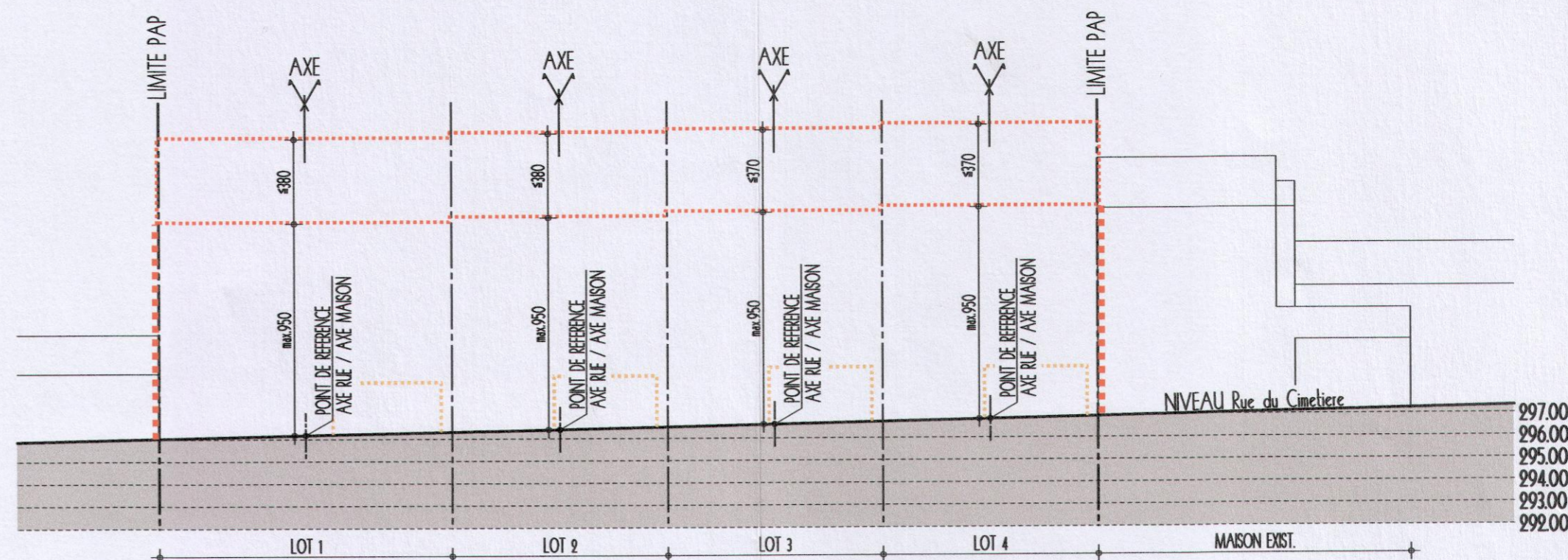
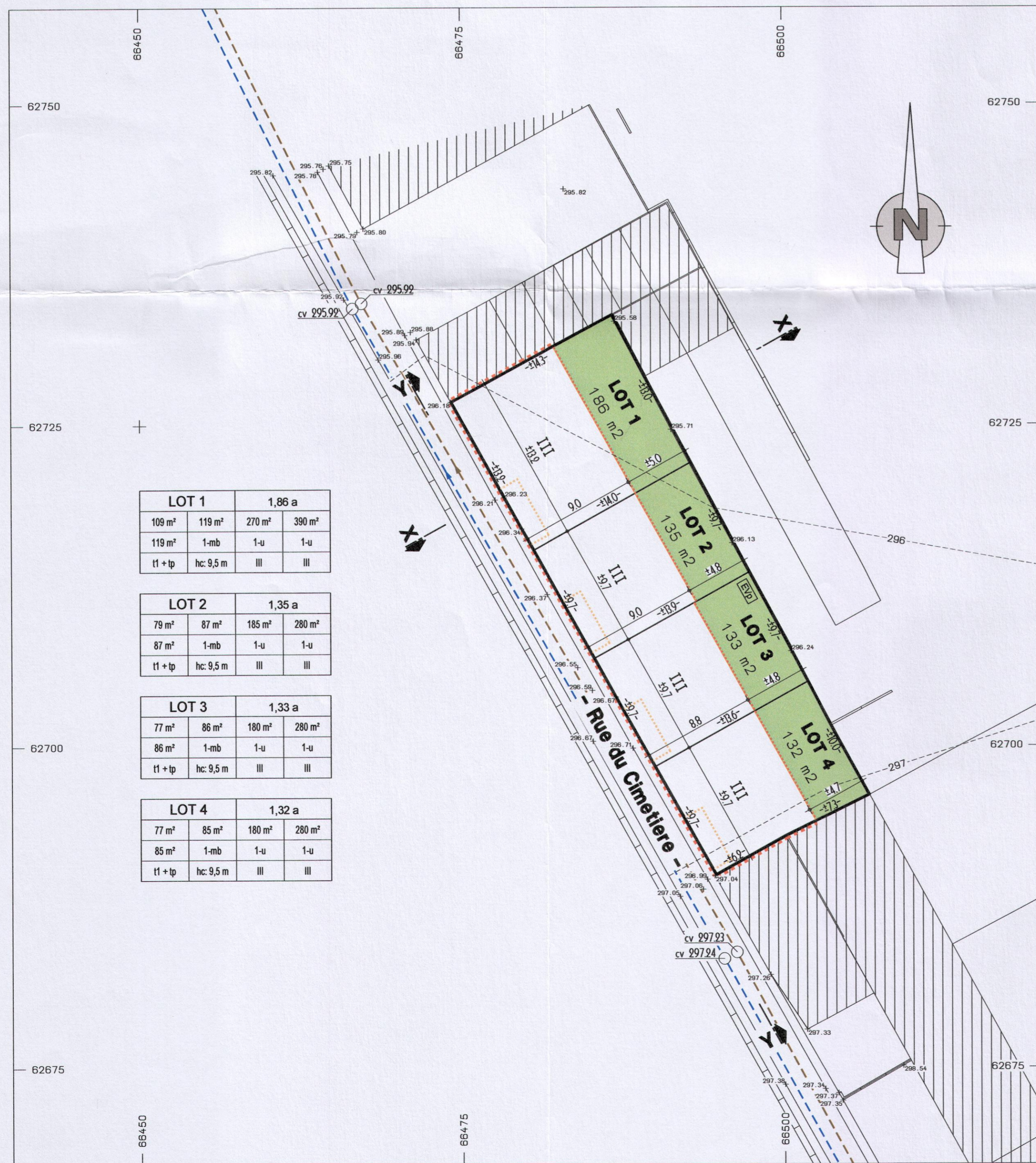


PROFIL X-X Ech.: 1/250



PROFIL Y-Y Ech.: 1/250



PLAN PARCELLAIRE Ech.: 1/250

LOT 1		1,86 a	
109 m ²	119 m ²	270 m ²	390 m ²
119 m ²	1-mb	1-u	1-u
t1 + tp	hc: 9,5 m	III	III

LOT 2		1,35 a	
79 m ²	87 m ²	185 m ²	280 m ²
87 m ²	1-mb	1-u	1-u
t1 + tp	hc: 9,5 m	III	III

LOT 3		1,33 a	
77 m ²	86 m ²	180 m ²	280 m ²
86 m ²	1-mb	1-u	1-u
t1 + tp	hc: 9,5 m	III	III

LOT 4		1,32 a	
77 m ²	85 m ²	180 m ²	280 m ²
85 m ²	1-mb	1-u	1-u
t1 + tp	hc: 9,5 m	III	III

LEGENDE-TYPE DU PAP

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot	
surface d'emprise au sol (m ²)	min. max. min. max.
surf. du scellement du sol (m ²)	min. max. min. max.
type de toiture	min. max. min. max.
type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG
 - - - - - délimitation du PAP
 - - - - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
 - - - - - terrain existant
 - - - - - terrain remodelé

Nombre de niveaux
 I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 +1.2...R nombre d'étages en retrait
 +1.2...C nombre de niveaux sous combles
 +1.2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
 hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
 oc constructions en ordre contigu
 onc constructions en ordre non contigu
 x-ni x maisons isolées
 x-nj x maisons jumelées
 x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements
 x-u x logements de type unifamilial
 x-b x logements de type bifamilial
 x-c x logements de type collectif

Formes de toiture
 tp toiture plate
 tr (y% -z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 -> orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
 - - - - - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - - - - - limites de surf. constructible s pour constructions destinées au séjour prolongé
 - - - - - alignement obligatoire pour dépendances
 - - - - - limites de surfaces constructible s pour dépendances
 - - - - - limites de surfaces constructible s pour constructions souterraines
 - - - - - limites de surfaces constructible s pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
 - - - - - lot projeté
 - - - - - terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
 min x% pourcentage min. en surf. construite brute à dédier au logement par construction
 x% y% pourcentage min. et max. surf. construite brute de logement par construction
 x% pourcentage obligatoire en surf. construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
 EVp espace vert privé
 EVP espace vert public
 ADJ aire de jeux ouverte au public
 espace extérieur pouvant être scellé
 voie de circulation motorisée
 espace pouvant être dédié au stationnement
 chemin piéton / piste cyclable / zo ne piétonne
 voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
 arbre à moyenne ou haute lige projeté / ... à conserver
 haie projetée / haie à conserver
 muret projeté / muret à conserver

Servitudes
 servitude de type urbanistique
 servitude écologique
 servitude de passage
 élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
 rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
 canalisation pour eaux pluviales
 canalisation pour eaux usées
 fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE RESEAUX	
CEGEDEL	rouge
SUDGAZ	magenta
P & T	vert
eau potable	bleu clair
antenne collective	orange
eaux usées	brun

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Courbes de niveau
 - - - - - terrain existant / remodelé
 La visitation de la parcelle n'exige aucune préparation ou modification préalable du terrain naturel donc seules les courbes de niveau du terrain existant sont renseignées.
 Les remblais et déblais relatifs à la construction même seront conformes à la partie écrite du PAP et définies par le projet d'autorisation de bâtir.
 limite recul 1,65m porte entrée garages (REZ)

NOTE
 Ce plan ne vaut pas « plan à l'acte »; les dimensions et surfaces exactes des lots seront déterminées par l'Administration du Cadastre après l'achèvement des voiries.

ARCHITECTE
BUREAU D'ARCHITECTURE URBAINE
 Axinte Radu architecte diplômé
 2, zone industrielle
 L-9166 Mertzig
 tél./fax : 88 91 15
 bau@pt.lu

MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr & Mme SCHUMACHER-BRANDENBURGER
 32, rue St. Vincent
 L-4344 Esch-Sur-Alzette
 tel: 54.02.93

OBJET
P.A.P. "Rue du Cimetiere"
 à L-4059 ESCH-SUR-ALZETTE
 commune de ESCH-SUR-ALZETTE
 4, rue du Cimetière
 section -A- de Esch-Nord
 cadastre n° 3025/14347/12765/8074, 3027/16381
 et partie de 30026/17037

MODIFICATIONS
 03.12.2014
 14.11.14 Concertation après l'avis de la cellule d'évaluation
 26.02.2015 Délibération conseil communal
 19.03.2015 Demande commune

NOTE
 Référence: 17.192/59c
 ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite du Ministère de l'Intérieur
 Le Ministre de l'Intérieur
 Dan Kersch

PLAN PARCELLAIRE / PROFILS
 Echelle : 1/250 ème Dessiné par : ES
 Date : 30.04.2014 Plan : 1/2